

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-et-un mai
à dix-huit heures, le Conseil Municipal de La Chapelle
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur PORTAZ Jean-Louis, Maire,

- DATE DE CONVOCATION: 12.05.15

- PRESENTS : Mmes MARTIN H., REFFET Martine,
Mrs CUGNET Cl., CUGNET J.M., DUPRAZ S., VILLETON H.,
PETOUD J.M., GOYET A., DALLA-COSTA J.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 10

- Secrétaire de séance : Mme MARTIN Huguette

OBJET DE LA DELIBERATION

NON A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA CHAMBRE

La Direction Départementale des Finances Publiques de La Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensable aux populations et aux élus locaux.

La trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1^{er} Janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement « on ne sait où ». C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines, soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015/2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les régies, les communautés de communes, les syndicats, les budgets annexes, les lotissements, ... C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élus de proximité et des usagers.

Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

La Chapelle, le 26 Mai 2015

Le Maire,

